

Communiquer et sensibiliser

Faire connaître et valoriser

Les actions de communication et de sensibilisation sont souvent très complexes et difficilement justifiables compte tenu de la difficulté à évaluer leurs retombées réelles. Outre l'évaluation, c'est surtout la définition des objectifs, des supports et du contenu qui est particulièrement ardue car variable selon la sensibilité et la culture de chacun. Le plan régional d'actions en faveur du Tétralyre a permis la mise au point d'un certain nombre d'outils de communication destinés essentiellement au grand public afin de faciliter cet effort communicatif et l'uniformité des informations à l'échelle des Alpes.

Ces supports sont disponibles sur le site du guide onglet « mesures d'accompagnement (projet) », Cf. Boîte à outil communication, ou sinon directement auprès de l'Observatoire des Galliformes de Montagne.



Communiquer, sensibiliser

- Pour chaque cible
- Selon les objectifs
- Selon la démarche initiant cette communication

Les cibles : Le grand public (skieur, vtt, randonneur, raquetiste), les moniteurs de ski, les guides accompagnateurs en montagne, le personnel de la société d'exploitation, la municipalité, les agriculteurs.

Les objectifs globaux :

- Informer pour permettre l'intégration des données et l'adaptation des pratiques en conséquent.
- Informer pour faire participer, accepter et impliquer à la démarche les différents acteurs et tirer partie de leurs compétences.
- Informer pour garantir le succès de la démarche.
- Informer pour valoriser et préserver le patrimoine du territoire tout en justifiant de ses préoccupations auprès des populations locales.

Quand :

Il peut-être utile de communiquer à n'importe quel moment dès l'instant où cela prend en compte la situation à l'instant T et la position des acteurs à ce même moment. Toutefois cela devient inévitable lorsque :

- L'on met en place une zone d'hivernage.
- L'on met en place un espace protégé/géré (Natura 2000, Réserve, ...).
- L'on met en place des contraintes face à des activités : limitation hors piste, retard pâturage, ... (APPB, arrêté municipal, ...).
- L'on entre dans une logique d'observatoire de l'environnement ou de convention partenariale, exemple convention tripartite à vocation environnementale.
- L'on a des zones sensibles sur ou à proximité du domaine skiable et que l'on souhaite les préserver.

—————> **La communication est aussi bien une mesure d'accompagnement qu'une mesure à part entière**

Les supports existants :

- Panneaux, flyers, affiche, bâche, guide des stations....
- Site internet de la station, Spot radio et TV.
- Animation : maraudage, présentation faune et indices, campagne annuelle de collecte des déchets, ...
- Réunion d'avant et de fin de saisons.
- Réunion d'avant chantier.
- Pot d'accueil des visiteurs.
- Exposition et stand sur différents évènements locaux.
- Formations des personnels internes aux structures.

Préconisation :

- Travailler de paire avec les acteurs du tourisme sur cette thématique qui dispose de nombreux vecteurs et moyens de communication et qui sont un relais important pour le grand public.
- La concertation avec les différents responsables en interne et les moniteurs, les accompagnateurs, les agriculteurs, chasseurs... doivent à terme devenir régulières et systématiques afin d'envisager une utilisation partagée de l'espace dans le respect des usages qu'il en est fait par de tout à chacun.

